

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LES  
PARKINGS RUES DU COMMERCE ET BLANCHE PIERRE  
(nettoyage)  
N° 2025 – TEMP 49**

**Le maire de la commune de JUZIERS,**

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Vu la demande présentée par GPSEO afin d'organiser le nettoyage des parkings des rues du Commerce et Blanche Pierre à JUZIERS :  
les 14 et 15 mai 2025 de 08 à 17 heures 00.

- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la sécurité de ce nettoyage,

- Vu l'intérêt général,

**ARRETE :**

**Article 1** – Les services de GPSEO sont autorisés à installer des barrières d'interdiction de stationnement sur les parkings des rues du Commerce et Blanche Pierre à JUZIERS afin de permettre de les nettoyer.

**Article 2** – A ces endroits les parkings seront interdits aux stationnements :  
les 14 et 15 mai 2025.

**Article 3** - Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

**Article 4** – Le commissariat de police de MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 12 mai 2025.

Le Maire, Ketty VARIN



Dossier suivi par :  
**Philippe MILLET**  
Tél : 06 43 05 91 08  
police.municipale@juziers.org